

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 05/01/15

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : 078-227806460-20141218-lmc182857A-DE-1-1

CONSEIL GENERAL

Séance du jeudi 18 décembre 2014

POLITIQUE A06 CONFORTER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DURABLE DES YVELINES
DISPOSITIF ECONOMIQUE EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE
PROTECTION INTEGREE DU BLE. CAMPAGNE CULTURALE 2014-2015

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil général du 21 décembre 2004 approuvant le dispositif départemental de développement économique, modifié par délibérations des 24 mars 2006, 23 mars 2007, 15 février 2008, 26 juin 2009 et 25 novembre 2011 ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil général ;

Sa Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales entendue ;

Sa Commission des Finances et des Affaires générales consultée ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'attribuer à la Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile-de-France une subvention de 100 000 euros, correspondant au financement de la mise en place de la protection intégrée du blé pour la campagne culturale 2014-2015, dans les conditions précisées dans la convention annexée à la présente délibération.

Autorise Monsieur le Président du Conseil général à signer cette convention et les avenants éventuels.

Les crédits de paiement correspondants sont et seront inscrits sur le chapitre 204 article 204182 du budget départemental, exercice 2014 et suivants.